

**CONSEIL**  
**Cent huitième session**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR**  
**SOUMISE PAR L'ETAT DU KOWEIT**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR  
SOUMISE PAR L'ETAT DU KOWEIT**

1. Par lettre du 26 juillet 2017, l'Etat du Koweït a officiellement demandé que le statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM lui soit accordé. Le Directeur général a répondu à cette lettre le 16 octobre 2017. Les deux documents sont disponibles sur demande. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cent huitième session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui dispose que le Conseil peut inviter, à leur demande, des Etats non membres à se faire représenter à ses réunions en qualité d'observateur.
3. Un projet de résolution correspondant est soumis séparément au Conseil pour examen.